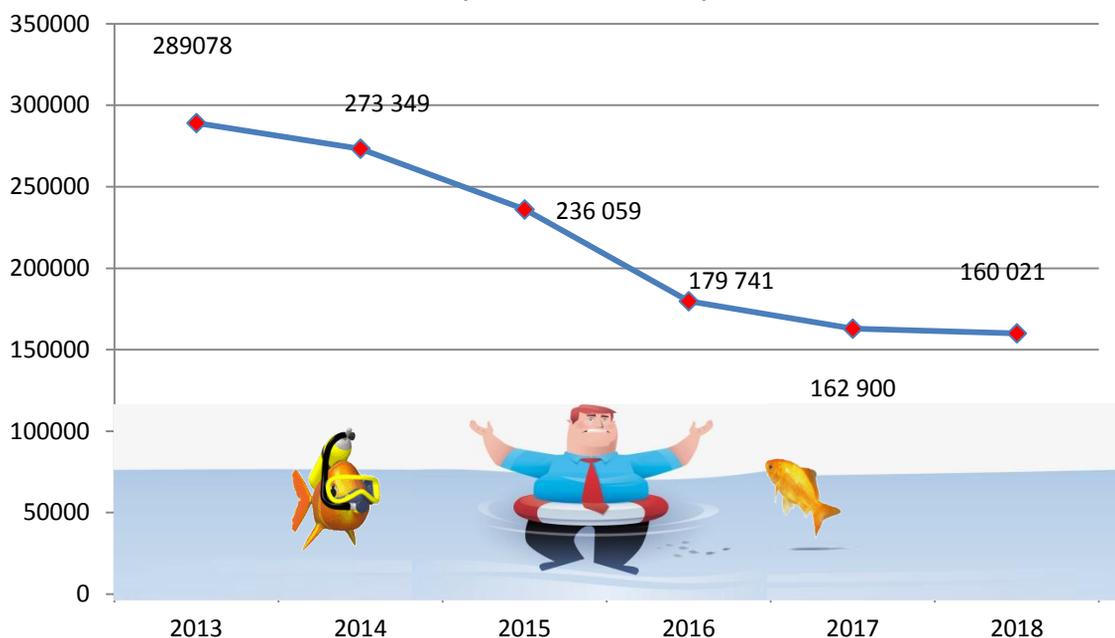




Le Bulletin Municipal

Avril 2019 - N°334

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (Dotation de l'Etat)



LE MOT DU MAIRE

Las peut-être de m'entendre vous parler de finances tristes, je vais tenter aujourd'hui d'aborder ce sujet brûlant avec un léger sourire, il est vrai un peu jaune .

Tout d'abord, « côté Commune », notre budget 2019 a été validé sans difficultés insurmontables puisqu'il visait simplement à achever nos engagements de mandats pris en 2014 - ses investissements étant programmés et financés depuis longtemps - Seule la gestion de nos recettes et dépenses de fonctionnement a nécessité de la part des élus quelques efforts propres à apaiser tout enthousiasme débordant. Il n'y aura donc ni d'augmentation de taxes, ni d'impôts en 2019.

Mais que cela ne nous empêche nullement de redouter quelques autres bonnes surprises ou fluctuations qui semblent aujourd'hui être une règle bien ancrée à Bercy. Donc nous verrons bien ! Quant à la petite histoire, qui souvent précède la grande, vous noterez que dans sa sagesse ou sa prudence, la Commune n'a pas enfilé de « Gilet Jaune », ceci n'étant ni dans sa culture, ni dans sa volonté de respecter les institutions issues du suffrage universel, seul un cahier de doléances a été ouvert. Il fut d'ailleurs éloquent.

Donc, respectueux de cette pensée républicaine, je ne peux aujourd'hui que vous citer textuellement le passage plaisant du courrier « Présidentiel » adressé aux maires le 16 novembre 2018. Que disait-il ?

« le 23 novembre 2017, j'avais pris devant vous plusieurs engagements ... ma première promesse était de préserver vos moyens financiers, aujourd'hui elle est tenue ! ».

Aussi, pour conclure, toujours avec le sourire, je vous citerai un célèbre comique qui prétendait que la Politique était l'Art de faire bouillir l'angle droit à 90 degrés.

Donc nous le ferons !

Jean-Pierre MORIN

Délibération N°2019-6 / Budget Communal - Compte de Gestion 2018

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération N°2019-7 / Budget Communal - Compte Administratif 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; le Compte Administratif de la commune 2018 se résume ainsi :

FONCTIONNEMENT	• Dépenses réelles	1 901 680.21 €
	• Recettes réelles	1 898 108.04 €
	Excédent reporté 2017	286 221.65 €
	Part affectée à l'investissement exercice 2018	55 000.00 €
	<i>Résultat de clôture 2018</i>	<i>282 649.48 €</i>
INVESTISSEMENT	• Dépenses	225 365.05 €
	• Recettes	249 007.96 €
	Excédent 2017	466 453.94 €
	<i>Résultat de clôture 2018</i>	<i>490 096.85 €</i>

Résultat de clôture 2018 net : Excédent 772 746.33 €

Après cette présentation et le retrait du Maire de la salle de délibération, M. Alexandre ISTRIA, prend la Présidence et fait procéder au vote. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2018 présenté par le Maire.

Délibération N°2019-8 / Budget Communal - Affectation de Résultat 2018

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'excédent réalisé en 2018 au Budget Communal est de 772 746.33 €.

Il se décompose de la façon suivante :

- Un solde d'exécution positif de 282 649.48 € en fonctionnement ;
- Un solde d'exécution positif de 490 096.85 € en investissement.

Il convient donc d'affecter une partie de cet excédent 2018 au budget 2019 comme suit :

- 55 000 € au financement des dépenses d'investissement article 1068 du budget ;
- 227 649.48 € au compte 002 excédent antérieur reporté ;

et le solde soit 490 096.85 € au compte 001 en investissement.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

Délibération N°2019-9 / Autorisation au Maire de procéder au reversement excédent M14/M49 Budget 2019

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'effectuer le transfert d'une partie de l'excédent de la M 49 via la M 14.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le Maire à procéder aux écritures comptables suivantes :

M 49 - Art. 672 - Reversement de l'Excédent à la collectivité de rattachement :	100 000 €
M 14 - Art. 7561 - Régies dotées de la seule autonomie financière :	100 000 €

Délibération N°2019-10 / Vote des taux d'imposition 2019

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de fixer le taux d'imposition pour la taxe d'habitation et les taxes foncières applicables à l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les taux d'imposition pour l'année 2019 comme suit :

- Taxe d'habitation	11.00 %
- Taxe sur le foncier bâti	21.20 %
- Taxe sur le foncier non bâti	91.59 %

Délibération N°2019-11 / Budget Primitif Communal 2019

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet du Budget 2019 de la commune :

▪ Dépenses de Fonctionnement :	2 186 854.48 €
▪ Recettes de Fonctionnement :	2 186 854.48 €
○ Dépenses d'Investissement :	623 095.85 €
○ Recettes d'Investissement :	623 095.85 €

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le Budget Communal 2019.

Délibération N°2019-12 / Budget Eau et Assainissement - Compte de Gestion 2018

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

1 Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N°2019-13 / Budget Eau et Assainissement - Compte Administratif 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; le Compte Administratif du Budget Eau et Assainissement 2018 se résume ainsi :

EXPLOITATION	• Dépenses	56 917.65 €
	• Recettes	84 663.00 €
Excédent 2017 :		72 912.56 €
<i>Résultat de clôture 2018 de</i>		<i>100 657.91 €</i>
INVESTISSEMENT	• Dépenses	187 405.82 €
	• Recettes	201 491.35 €
Excédent 2017 :	535 498.06 €	
<i>Résultat de clôture 2018 de</i>		<i>549 583.59 €</i>
Résultat net : un excédent de 650 241.50 €		

Après cette présentation et le retrait du Maire de la salle de délibération, M Alexandre ISTRIA, prend la Présidence et fait procéder au vote. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2018 présenté par le Maire.

N°2019-14 / Budget Eau et Assainissement - Affectation de Résultat 2018

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'excédent de recettes réalisé en 2018 au Budget annuel du service de l'eau et de l'assainissement est de 650 241.50 €.

Conformément à l'instruction M49, il convient d'affecter cet excédent 2018 au budget 2019 :

-en section d'exploitation 100 657.91 € article 002 excédent antérieur reporté, réparti comme suit :

- 96 516.13 € au Budget Eau
- 4 141.78 € au Budget Assainissement

En ce qui concerne le résultat d'investissement 549 583.59 € il est reporté au compte 001 excédent antérieur et réparti comme suit :

- 142 862.13 € au Budget Eau
- 406 721.43 € au Budget Assainissement

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

N°2019-15 / Prix de l'eau et de l'assainissement 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer le montant de la surtaxe sur le prix de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2019. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire sans augmentation les montants votés en 2018 soit :

• le m3 pour l'eau :	0.17 €
• le m3 pour l'assainissement :	0.55 €
• prime fixe eau :	7.62 €
• prime fixe assainissement	0.76 €

Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} avril 2019.

N°2019-16 / Budget Primitif Eau et Assainissement 2019

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Budget Eau et Assainissement 2019 :

• Dépenses d'Exploitation :	171 394.91 €
• Recettes d'Exploitation :	171 394.91 €
• Dépenses d'Investissement :	658 578.59 €
• Recettes d'Investissement :	658 578.59 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le Budget Eau et Assainissement 2019

N°2019-17 / Adhésion de la Commune de Saint-Tropez au SYMIELECVAR

Par délibération en date du 08 novembre 2018, la Commune de Saint-Tropez a acté son adhésion au SYMIELECVAR et désigné deux délégués devant la représenter aux réunions du Comité Syndical.

Le Comité Syndical du SYMIELECVAR a délibéré favorablement le 23 janvier 2019 pour l'adhésion de la Commune de SAINT-TROPEZ au Syndicat.

Conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et la loi n°2004-809 du 13/08/2004, les collectivités adhérentes doivent entériner cette nouvelle adhésion.

Cet accord doit être formalisé par délibération du Conseil Municipal ; Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'accepter l'adhésion au SYMIELECVAR de la Commune de Saint-Tropez ;
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

N°2019-18 / Transfert des compétences optionnelles n°1 et 3 de la Commune de CAVALAIRE-SUR-MER au SYMIELECVAR

Par délibération en date du 26 novembre 2018 la commune de CAVALAIRE SUR MER a acté le transfert des compétences optionnelles n°1 « **Equipement des réseaux d'éclairage public** » et n°3 « **Economies d'énergie** » au SYMIELECVAR.

Le Comité Syndical du SYMIELECVAR a délibéré favorablement le 23 janvier 2019 pour adopter ce transfert de compétences.

Conformément à l'article L5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales et la loi n°2004-809 du 13/08/2004, les collectivités adhérentes au Syndicat doivent entériner ce transfert.

Cet accord doit être formalisé par délibération du Conseil Municipal ;

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'accepter le transfert des compétences n°1 « **Équipement des réseaux d'éclairage public** » et n°3 « **Economies d'énergie** » dans les conditions définies par l'article L-2224-35 du CGCT au SYMIELECVAR ;
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

N°2019-19 / Participation de la Commune au renouvellement des outils de la psychologue scolaire

La psychologue scolaire intervient pour les élèves des écoles de Forcalqueiret, Garéoult, Méounes, Néoules, Rocbaron et Sainte-Anastasia. Dans le cadre de ses missions elle a besoin de renouveler ses outils de bilan. Une mallette psychométrique est à acquérir pour cette année scolaire 2018/2019.

Le coût de ce matériel est fixé à 1 679.94 € TTC.

Le paiement fractionné de la dépense n'est pas autorisé par le fournisseur, il convient donc d'organiser la prise en charge de cette facture. La Commune de Néoules sollicitée a proposé d'initier la démarche afin de faire l'acquisition de ce matériel. Les Communes de Forcalqueiret, Garéoult, Méounes, Rocbaron et Ste-Anastasia ont donné leur accord de principe visant à participer à cette acquisition.

Elles sont invitées à concrétiser cet accord par une délibération lors de leur prochain Conseil Municipal et d'en transmettre ampliation à la Commune de Néoules. Dès réception des délibérations, la commune de Néoules, qui s'est chargée de régler au fournisseur l'ensemble de la commande, établira les titres de recettes correspondants au prorata du nombre d'élèves scolarisés.

La répartition est la suivante :

Communes	Nbre d'élèves	%	Montant de la participation communale
Forcalqueiret	315	16	268.21 €
Garéoult	382	19	325.26 €
Méounes	223	11	189.88 €
Néoules	280	14	238.41 €
Rocbaron	630	32	536.42 €
Sainte-Anastasia/Issole	143	7	121.76 €
Totaux	1973	100	1 679.94 €

Les Communes participantes régleront leur quote-part à la Commune de Néoules à réception du titre de recette émis par cette dernière.

L'Assemblée, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés, pour cette année scolaire 2018/2019, de participer à hauteur de 121.76 € au financement des outils de bilan nécessaires à la psychologue scolaire ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

N°2019-20 / OBJET : Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe à temps complet afin d'améliorer le fonctionnement des services techniques.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité cette proposition ;

- Autorise Monsieur le Maire à recruter un Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe à temps complet à compter du 01 SEPTEMBRE 2019.

Les crédits nécessaires seront prévus à l'article 6411 du budget primitif de chaque année.

NOTA : Les budgets de la Commune sont disponibles sur le site internet de la mairie.



Jean-Pierre MORIN,
Maire de SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE,
Le Conseil Municipal,
Ont l'honneur de vous inviter

anniversaire du
8 mai 1945

À la commémoration Officielle de la VICTOIRE du 8 mai 1945

Avec la participation de la Chorale « Chant et Amitié »

10h00 : Départ du cortège (devant la Mairie)

10h15 : Cérémonie devant le Monument aux Morts (cimetière)

10h30 : Apéritif au Bistro Tazie

Travaux du mois



- Tonte des espaces verts
- Taille arbustes à la salle polyvalente
- Elagage et abattage d'arbres en bord de rivière, au pré de la Font et au pré de Naple
- Travaux au Centre d'Art Contemporain et dans les écoles
- Installation de poubelles en bord de rivière
- Nettoyage du village

26
mai

Élections 
européennes 2019

Le 26 mai 2019, les Français sont appelés aux urnes
pour élire **leurs députés au Parlement européen.**



Eliette BERTHET

Exposition Miguel GARCIA

Excellent accueil pour cette exposition au Centre d'art contemporain de notre commune.

Les visiteurs sont venus nombreux au vernissage pour apprécier l'authenticité de l'œuvre de cet artiste. Les jours d'ouverture ont attiré un public nombreux agréablement surpris par cette présentation.

COOP'ART

Plusieurs ateliers ont été programmés au profit des écoles maternelle et élémentaire.

La médiatrice Candide MOUIS était aussi présente pour accueillir les enfants des classes concernées accompagnés par leurs professeurs.

Sur le choix d'un des tableaux, chacun d'entre eux a pu librement interpréter le sujet préféré.

Beaucoup d'imagination pour un résultat surprenant. Initiative à renouveler pour les expositions à venir.

Michel POTIER - Président de l'Association Coop'Art

Atelier école maternelle



Ateliers école élémentaire



La vie sociale et scolaire



Eliette BERTHET, 1^{ère} Adjointe - Affaires Sociales et Scolaires

1 - Rentrée 2019

Les inscriptions débuteront au **mois de mai**. Après l'inscription de votre enfant en Mairie, il conviendrait de vous présenter à l'Ecole maternelle, muni du livret de famille, du carnet de santé et du certificat d'inscription remis en mairie. Afin de convenir d'un rendez-vous, veuillez **téléphoner au 04 94 72 23 83**.

Catherine SALLE, Directrice de l'Ecole maternelle

2 - Particuliers ou professionnels de Sainte Anastasie

Si vous vous séparez de votre matériel informatique trop ancien mais en état de marche (portable ou PC un peu lent, écrans plats,...) il peut être encore utilisable par l'Ecole élémentaire.

En effet, nos élèves utilisent essentiellement les ordinateurs pour réaliser de la saisie texte, des recherches internet et quelques jeux éducatifs qui ne nécessitent pas une importante mémoire.

Les enseignants de l'Ecole élémentaire

3 - Rubrique annonce :

Demande de don d'un fauteuil multi positions.

Vous adresser à : **Accueil de la Mairie au 04 94 69 64 40**.

4 - Caisse d'Allocations familiales (Caf)

La CAF du Var aménage ses modalités d'accueil et adapte ses horaires.

A partir du **lundi 18 mars**, les usagers peuvent :

- être accompagnés pour réaliser leurs démarches, dans nos points d'accueil :

- tous les jours de **8h à 16h**, sans interruption, à **Toulon La Rode**

- **les lundis, mercredis, jeudis et vendredis, de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 à Brignoles**.

- bénéficier d'un R.V téléphonique et/ou physique avec un Gestionnaire-Conseil de la Caf, aux horaires qui leur conviennent sur le caf.fr.

Ces aménagements complètent les démarches en ligne accessibles 24h/24 et 7j/7, sur l'appli mobile Caf Mon compte et sur le caf.fr.

Associations



LES ONIX DE STE ANASTASIE

Le 16 mars dernier était organisé le carnaval de L'APESA . C'est sous une belle journée ensoleillée que nos majorettes: "les Onix de Ste Anastasie" étaient à nouveau présentes pour une démonstration de leur "parade".
Encore une belle prestation et encore un succès pour leur danse.
Bravo "les Onix"!

Le bureau



LE FC STE ANASTASIE

Le FC Ste Anastasie a accueilli ce samedi 30 Mars une centaine de jeunes footballeurs en herbe provenant des différents clubs des villages voisins. Les petits joueurs de Besse, Rocbaron, Flassans, Carcès, Bras, et de Sainte-Anastasie ont ainsi eu plaisir à se rencontrer et nos équipes n'ont pas démerité avec de belles victoires. Le FC remercie l'ensemble des dirigeants et surtout parents bénévoles qui ont participé à l'accueil des différentes équipes. Pour retrouver toute l'actualité du club, rendez-vous sur Facebook : « FC Ste Anastasie ».

La Présidente, Mme Caroline BONARDI



LE CLUB DES CIGALES

ATELIER « PEINTURE »

Animatrice de l'atelier **Peinture** depuis septembre 2011 **Cathy SABATIER** a su transmettre à ses « élèves » sa passion pour cet art. Les expositions annuelles au local et dernièrement à La Roquebrussane en sont le témoignage.

Aujourd'hui cette « **Cigale de cœur** » a pris son envol pour d'autres horizons. Souhaitons- lui tous nos vœux de réussite dans ses nouvelles fonctions.

Pour autant l'atelier « **Peinture** » continuera de fonctionner chaque **lundi de 14h à 17h** avec **Sylvia MOTA**, laquelle a déjà animé cet atelier de 2006 à 2011, Tout en maintenant une certaine continuité et aussi dans un esprit évolutif nous vous invitons, débutants ou non, à venir nous rencontrer au local des Cigales rue Alphonse Daudet
8 mai 2019 : « *Les Artistes Créateurs dans la Rue* » : place des Ferrages .

PETIT RAPPEL :

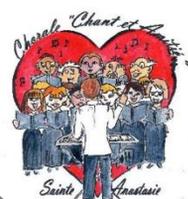
18 mai 2019 : **BOURRIDE** place de la Gare avec le « Pointu » de Marius Inscription avant le 25 avril au 06 60 81 61 85 ou 04 94 72 21 98 (répondeur) avec un chèque de réservation de 15€ à déposer en mairie – Merci -

La Présidente, Rose-Marie CHRIST

CHORALE « CHANT ET AMITIE »

Qu'on se le dise !!! le **dimanche 19 mai** à 17h, dans la salle polyvalente de Sainte-Anastasie, la chorale "**Chant et amitié**" organise comme chaque année, un **CONCERT** au profit de **RETINA France**, une association qui collecte des fonds pour la recherche en ophtalmologie. Pour cette occasion nous avons invité la chorale "**Cantabile**" de Garéoult. Nos yeux nous sont précieux ! Venez nombreux nous écouter et soutenir la recherche !

Le Président , Michel BERENGER



L'Agenda

Ste-Anastasie-sur-Issole
VIDE GRENIER
 Parking des Ferrages

lundi 22 avril 2019 de 6h à 18h
 Inscriptions au 06.13.57.62.18

- ❑ **Samedi 13 avril : Assemblée Générale – Souvenir Français**
Salle de la gare – 14h
- ❑ **Lundi 22 avril : Vide Grenier – La Provenço dou Tems Passa**
Parking des Ferrages / Arboretum
- ❑ **Samedi 27 avril : Assemblée Générale – A.S.A. des Eaux de l'Issole**
Salle de la gare – 15h
- ❑ **Vendredi 3, Samedi 4, Dimanche 5 mai**
Vendredi 10, Samedi 11, Dimanche 12 mai
Vendredi 17, Samedi 18, Dimanche 19 mai
Vendredi 24, Samedi 25, Dimanche 26 mai
Exposition Virginie BOMANS – Ouverture de 15h à 18h.
 Centre d'Art Contemporain de Sainte-Anastasie-Sur-Issole
Vernissage le 3 mai à partir de 18h.
- ❑ **Dimanche 5 mai : Farfouille – Les Varois vers les Autres**
Salle polyvalente – 9h / 13h
- ❑ **Mercredi 8 mai:**
Commémoration du 8 mai 1945 - Départ devant la Mairie à 10h
- ❑ **Dimanche 19 mai : Concert – Chorale « Chant et Amitié »**
Salle polyvalente – 17h
- ❑ **Dimanche 26 mai : Elections Européennes**
Salle polyvalente
- ❑ **Samedi 15 juin : Concert "SULL ' ARIA par tous les chants "**
Salle polyvalente – 20h

SPECTACLE GRATUIT POUR LES ENFANTS ET C.P. MATERNELLES ET C.P. DE SAINTE-ANASTASIE SUR ISSOLE
JEUDI 25 AVRIL – 14 H

LE CHAT BOTTE

SALLE POLYVALENTE (SUR LE TEMPS SCOLAIRE)
 SPECTACLE ANIMÉ PAR LA TROUPE « PAROLES AU VENT » DE LA GARDE

ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION « LA SAINT JUST » DE SAINTE-ANASTASIE
 06. 89. 14. 52.25
 CONTACT : lasaintjust-et-anastasio@orange.fr

Rassemblement de véhicules anciens

Le 2^{ème} dimanche de chaque mois
 D 15 – 83136 Sainte-Anastasie-Sur-Issole
 Contact : Denis – 06 83 24 17 31

Le Carnet de Sainte-Anastasie-Sur-Issole

Nous avons le plaisir de vous annoncer les naissances de :

Théa de LESCAZES née le 9 février 2019
Elio PRIOL TOULC'HOAT né le 1^{er} mars 2019
Esteban RAULT né le 8 mars 2019
Léonie JEULIN née le 22 mars 2019
Manon HUGUES ARIOLI née le 22 mars 2019
Toutes nos félicitations aux heureux parents.

Nous avons le plaisir de vous annoncer le mariage de :

Thierry ESLINE & Michèle BONHOMME
 Célébré le 22 mars 2019.
Toutes nos félicitations aux nouveaux époux.

Décès

Nous avons le regret de vous annoncer le décès de Madame Evelyne WISNIEWSKI survenu le 6 mars 2019.
 Nous présentons toutes nos condoléances à sa famille.

« Après les obsèques de Jean, qui nous a quitté le 25 janvier, je voudrais vous dire et vous redire ce mot : merci. Merci pour votre présence, merci d'avoir été si nombreux, merci pour votre amitié, et merci d'avoir chanté pour lui.
 Un jour, nous chanterons avec lui... »

Marie LAURENT et sa famille

Madame Cathy QUAILLET et son fils Michaël remercient certes avec du retard mais du fond du cœur toutes les personnes pour leurs messages, fleurs et plaques lors des obsèques de mon époux.

Divers

BOUCHERIE NICOLAS



26 RUE JULES FERRY
83170 BRIGNOLES

CHARCUTIER

06 78 45 98 53

Présent le jeudi matin, de 8h30 à 9h15.
Place des Ferrages

 **Horlogerie Comtoise et Provençale**

Réparations pendules à poids ou à ressorts
Spécialiste en Horloge Comtoise
Déplacements à Domicile

Olivier GRANGER

17 rue de Provence - 83136 Ste Anastasie sur Issole
Tél. 04 94 72 22 43 - 06 11 58 16 89

PIZZERIA RESTAURANT

La Guinguette

**VOS PIZZAS
À EMPORTER**

tous les jours sauf les mercredis et samedis

04 94 72 23 67



1b rue Notre Dame - 83136 Ste ANASTASIE

Le Restaurant est ouvert:

Ouvert tout les soirs à partir de 19H30

Ouvert tout les Dimanches midis et
jours fériés à partir de 12H00

Le Restaurant est Fermé le Mercredi

Les Pizzas à Emporter:

Tout les soirs sauf les
mercredis et samedis

PIZZERIA
RESTAURANT
La Guinguette

Infos Pratiques

MAIRIE DE SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE

Tél: 04.94.69.64.40

Horaires d'ouverture au public :

De 8h à 12h Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

De 13h30 à 16h30 Mercredi

Email: s.anastasie@orange.fr

- **Secrétariat du Maire** : 04.94.69.64.42
- **Service Cantine** : 04.94.69.64.40
- **Service Urbanisme** : 04.94.69.64.45
- **C.C.A.S.** : Mme BERTHET, 1ère Adjointe, 04.94.69.64.47, reçoit tous les mardis, jeudis, vendredis de 9h à 11h30 et les mercredis de 14h à 16h
- **AGENCE POSTALE COMMUNALE**
Tél : 04.94.72.27.40
Horaires d'ouverture :
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 8H30 à 12H
Mercredi de 14H à 16H30 Samedi de 9h à 12h00
- **POLICE MUNICIPALE** : 06.08.80.45.82
Email : pm@steanastasie.fr

- ❑ **RAMASSAGE MENSUEL DES ENCOMBRANTS**
Ramassage des *Monstres* le 1er mardi de chaque Mois (s'inscrire en Mairie au préalable au 04 94 69 64 40)
- ❑ **DÉCHETTERIE DU SIVED**
ZAC des Fontaites – Forcalqueiret
Tél : 06.07.31.02.27
Horaires d'ouverture :
Semaine : 9h–12h et 14h–17h / Samedi : 9h– 13h
Fermeture : dimanche et jours fériés
- ❑ **GENDARMERIE NATIONALE BRIGADE DE LA ROQUEBRUSSANNE**
Le 17 uniquement pour les Urgences.
Le 04.98.05.22.70 pour tous les autres cas y compris les simples contacts ou demandes de renseignements.
- ❑ **URGENCES Pompiers** : 18 Samu : 15
- ❑ **FOURRIÈRE MUNICIPALE CONVENTIONNÉE**
"SARL CENTRE ANIMALIER REGIONAL"
À Rocbaron : 04.94.86.40.24
- ❑ **PHARMACIE DE GARDE** : 32 37
- ❑ **ASSISTANTE SOCIALE** : numéro d'appel pour prendre RDV avec l'assistante sociale : 04.83.95.42.30
- ❑ **ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR** : 04 94 92 27 08